



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 27



Rapport de la Conférence du désarmement



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Organisation des travaux de la Conférence	4
A. Session de 2019 de la Conférence	4
B. Participants aux travaux de la Conférence	6
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	6
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2019	6
E. Élargissement de la composition de la Conférence	7
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	7
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	8
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	8
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2019	8
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	9
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	10
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	10
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	11
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques	11
F. Programme global de désarmement	11
G. Transparence dans le domaine des armements	11
H. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	12

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quatorzième session, son rapport annuel sur sa session de 2019, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2019 de la Conférence

2. La Conférence s'est réunie du 21 janvier au 29 mars, du 13 mai au 28 juin et du 29 juillet au 13 septembre 2019. Durant cette période, elle a tenu 48 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu 16 séances plénières informelles.

4. La présidence a été exercée conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

5. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a pris la parole à la Conférence du désarmement le 25 février 2019 ([CD/PV.1485](#)).

6. Dans une lettre datée du 21 janvier 2019, le Premier Président de la Conférence, M. Yurii Klymenko, et l'ancien Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Michael Møller, ont invité les États membres à prendre la parole devant la Conférence du désarmement au niveau ministériel pendant toute la durée de la session de 2019. Les dignitaires ci-après ont pris la parole devant la Conférence du désarmement pendant sa session de 2019 : M. Yerzhan Ashikbayev, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan ([CD/PV.1484](#)) ; Lord Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État du Royaume-Uni chargé des affaires étrangères et du Commonwealth ([CD/PV.1484](#)) ; M^{me} Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée ([CD/PV.1484](#)) ; M. Mevlüt Çavuşoğlu, Ministre des affaires étrangères de la République de Turquie ([CD/PV.1484](#)) ; M. Andrei Dapkiunas, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus ([CD/PV.1484](#)) ; M^{me} Marise Payne, sénatrice, Ministre des affaires étrangères de l'Australie ([CD/PV.1485](#)) ; M. Simon Coveney T. D., Vice-Premier Ministre (Tánaiste) et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande ([CD/PV.1485](#)) ; M^{me} Simona Leskovar, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Slovénie ([CD/PV.1485](#)) ; M. Fabio Marzano, Vice-Ministre de la souveraineté et de la citoyenneté du Brésil ([CD/PV.1485](#)) ; M^{me} Emanuela Claudia Del Re, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie ([CD/PV.1485](#)) ; M. Péter Szijjártó, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie ([CD/PV.1485](#)) ; M. Pankaj Sharma, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde à la Conférence du désarmement ([CD/PV.1485](#)) ; M. Miroslav Lajčák, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque ([CD/PV.1486](#)) ; M. Josip Brkić, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine ([CD/PV.1486](#)) ; M. Paul Teesalu, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ([CD/PV.1486](#)) ; M^{me} Sigrid Kaag, Ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement des Pays-Bas ([CD/PV.1486](#)) ; M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie ([CD/PV.1486](#)) ;

M. Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne (CD/PV.1487) ; M. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes ainsi que de la défense, responsable de Beliris et des institutions culturelles fédérales de la Belgique (CD/PV.1487) ; M. Sameh Hassan Shoukry, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte (CD/PV.1487) ; M. Luwellyn Tyrone Landers, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud (CD/PV.1487). M. Dato' Saifuddin Abdullah, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie (CD/PV.1487) ; M. Audun Halvorsen, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège (CD/PV.1487) ; M. Mohamed Ali Al-Hakim, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq (CD/PV.1487) ; M. A. L. A. Azeez, Ambassadeur de Sri Lanka (CD/PV.1487) ; M. Kiyoto Tsuji, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1488) ; M. George Chacallis, Ministre adjoint des affaires étrangères de Chypre (CD/PV.1488) ; M. Marcelino Medina, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1488) ; M. Kyaw Tin, Ministre de la coopération internationale de la République de l'Union du Myanmar (CD/PV.1488) ; M. George Ciamba, Vice Ministre des affaires européennes de la Roumanie (CD/PV.1488) ; M. Yury Sterk, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie (CD/PV.1488) ; M. Esmacil Baghaei Hamaneh, Ambassadeur d'Iran (CD/PV.1488) ; M. Felix Plasencia, Vice-Ministre des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela (CD/PV.1488), M^{me} Yleem D. S. Poblete, Sous-Secrétaire d'État au contrôle des armes, de la vérification et de la conformité des États-Unis (CD/PV.1497), M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1498) ; et M. Alexander Schallenberg, Ministre fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de l'Autriche (CD/PV.1511).

7. Dans des lettres datées du 10 mai 2019 et du 1^{er} juillet 2019, les dirigeants des organisations régionales et internationales ci-après ont été invités à prendre la parole devant la Conférence du désarmement : M. Lim Jock Hoi, Secrétaire général de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (CD/PV.1510) et de M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CD/PV.1512).

8. M^{me} Izumi Nakamitsu, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, a également pris la parole devant la Conférence du désarmement (CD/PV.1479).

9. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence et leur préoccupation quant à la situation dans laquelle elle se trouvait, ont invité la Conférence à contribuer à faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale et ont présenté leurs priorités nationales pour les travaux de la Conférence.

10. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU (jusqu'au 30 juin 2019). Le 6 août 2019, le Secrétaire général de l'ONU a nommé M^{me} Tatiana Valovaya Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, laquelle est en même temps sa représentante personnelle. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était également composé de M^{me} Anja Kaspersen, Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement et Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, de M^{me} Radha Day, spécialiste hors classe des questions politiques et Secrétaire de la Conférence du désarmement, de M^{me} Silvia Mercogliano, spécialiste des questions politiques, de M^{me} Erika Kawahara, spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe), et de M. Yao Yue, spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe).

B. Participants aux travaux de la Conférence

11. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

12. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 50 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nicaragua, Macédoine du Nord, Oman, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Togo.

13. La Conférence était saisie des documents suivants relatifs à la présence et à la participation d'États non membres : [CD/2154](#) et [CD/2157](#).

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2019

14. À sa 1475^e séance plénière, le 21 janvier 2019, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. Yurii Klymenko, Ambassadeur et Représentant d'Ukraine, conformément à l'article 29 de son règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2019 (CD/PV.1475). Cet ordre du jour (CD/2153) est libellé comme suit : « Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2019 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.

5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

15. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

16. Tout au long de la session de 2019, les Présidents de la Conférence ont mené d'intenses consultations en vue de trouver un accord sur un programme de travail, sur la base des propositions pertinentes faites à cette fin. Les délégations ont fait part de leurs vues sur la question d'un programme de travail, fondées sur les propositions et suggestions pertinentes formulées, vues dont il est dûment rendu compte dans les comptes rendus des séances plénières. Cela étant, malgré les efforts déployés, aucun consensus n'a été obtenu sur un programme de travail en 2019.

17. Les documents suivants ont été soumis à la Conférence lorsqu'elle débattait de la question d'un programme de travail :

- a) [CD/2162](#) ;
- b) [CD/2163](#) ;
- c) [CD/2166](#) ;
- d) [CD/2172](#) ;
- e) [CD/2173](#) ;
- f) [CD/2174](#) ;
- g) [CD/2175](#).

E. Élargissement de la composition de la Conférence

18. Les délégations ont traité en séance plénière de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

19. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classés par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, Macédoine du Nord, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

20. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

21. Les délégations ont traité en séance plénière de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

22. Les documents suivants ont été soumis à la Conférence lorsqu'elle débattait de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement :

- a) [CD/2165](#) ;
- b) [CD/2167](#).

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

23. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur l'interaction de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2019

24. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

25. La liste des documents publiés par la Conférence figure à l'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des procès-verbaux, par pays et par sujet, indiquant les déclarations faites par les délégations en 2019, ainsi que le texte des procès-verbaux des séances plénières officielles de la Conférence.

26. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 24 janvier 2019 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-treizième session, en 2018, y compris les résolutions où il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement ([CD/2151](#)). Ces dernières sont énumérées ci-après :

- [73/29](#) Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule ; par. 2, 4 et 5 du dispositif)
- [73/30](#) Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième alinéas du préambule ; par. 5, 6 et 8 du dispositif)
- [73/31](#) Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (huitième alinéa du préambule ; par. 2 et 3 du dispositif)
- [73/32](#) Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (septième alinéa du préambule)
- [73/33](#) Désarmement régional (par. 1 du dispositif)
- [73/34](#) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2 du dispositif)

- A/73/40 Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (quatorzième alinéa du préambule ; par. 4, 6 et 13 du dispositif)
- 73/50 Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule ; par. 16, 17 et 20 du dispositif)
- 73/62 Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires (par. 20 et 23 du dispositif)
- 73/64 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (treizième et quatorzième alinéas du préambule)
- 73/65 Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (deuxième, quatrième, cinquième et dixième alinéas du préambule ; par. 1, 3, 4 et 5 du dispositif)
- 73/68 Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule)
- 73/70 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingt-deuxième alinéa du préambule ; par. 17 du dispositif)
- 73/71 Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie en 2020 (par. 8 du dispositif)
- 73/72 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule ; par. 3 du dispositif)
- 73/74 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule ; par. 1 et 2 du dispositif)
- 73/77 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (quatrième alinéa du préambule)
- 73/79 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (par. 5 du dispositif)
- 73/81 Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et dixième alinéas du préambule ; par. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du dispositif)

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

27. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

28. Des débats thématiques sur le point 1 de l'ordre du jour intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » ont été organisés par les Présidents respectifs.

29. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2150 ;
- b) CD/2152 ;
- c) CD/2156 ;
- d) CD/2158 ;
- e) CD/2161 ;
- f) CD/2167 ;
- g) CD/2168 ;
- h) CD/2171 ;
- i) CD/2178.

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

30. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

31. Des débats thématiques sur le point 2 de l'ordre du jour intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées » ont été organisés par les Présidents respectifs.

32. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2150 ;
- b) CD/2152 ;
- c) CD/2158 ;
- d) CD/2161 ;
- e) CD/2167 ;
- f) CD/2168 ;
- g) CD/2171 ;
- h) CD/2178.

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

33. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

34. Des débats thématiques sur le point 3 de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » ont été organisés par les Présidents respectifs.

35. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2160 ;
- b) CD/2161 ;
- c) CD/2164 ;
- d) CD/2169 ;
- e) CD/2178.

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

36. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

37. Des débats thématiques sur le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » ont été organisés par les Présidents respectifs.

38. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) CD/2170 ;
- b) CD/2178.

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques

39. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

40. Des débats thématiques sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques » ont été organisés par les Présidents respectifs.

F. Programme global de désarmement

41. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

42. Des débats thématiques sur le point 6 de l'ordre du jour intitulé « Programme global de désarmement » ont été organisés par les Présidents respectifs.

G. Transparence dans le domaine des armements

43. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

44. Des débats thématiques sur le point 7 de l'ordre du jour intitulé « Transparence dans le domaine des armements » ont été organisés par les Présidents respectifs.

H. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

45. Consciente qu'il est nécessaire de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés déployés à la Conférence pour établir un programme de travail pour la session de 2019 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2020, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations entre les sessions, puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions pertinentes, passées, présentes ou futures, notamment celles soumises en tant que documents de la Conférence du désarmement, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

46. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2020 seraient les suivantes :

Première partie : 20 janvier-27 mars ;

Deuxième partie : 25 mai-10 juillet ;

Troisième partie : 3 août-18 septembre.

47. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quatorzième session, le rapport annuel adopté par la Conférence le 3 septembre 2019.

M. Taonga Mushayavanhu
Ambassadeur du Zimbabwe
Président de la Conférence

